



CA Troyes Champagne Métropole (Siren : 200069250)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Troyes
Arrondissement	Troyes
Département	Aube
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/12/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. François Baroin

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	1, place Robert Galley
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	10000 TROYES
Téléphone	03 25 45 27 27
Fax	03 25 45 27 44
Courriel	marches.publics@grand-troyes.fr
Site internet	www.agglo-troyes.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	174 658
-----------------------------	---------

Densité moyenne 195,52

Périmètre

Nombre total de communes membres : 81

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
10	Assenay (211000120)	148
10	Aubeterre (211000146)	351
10	Barberey-Saint-Sulpice (211000286)	1 415
10	Bouilly (211000468)	1 106
10	Bouranton (211000484)	580
10	Bréviandes (211000559)	2 872
10	Bucey-en-Othe (211000617)	437
10	Buchères (211000625)	1 643
10	Clérey (211000948)	1 121
10	Cormost (211000989)	311
10	Courteranges (211001045)	577
10	Creney-près-Troyes (211001094)	1 793
10	Crésantignes (211001102)	317
10	Dierrey-Saint-Pierre (211001193)	298
10	Estissac (211001367)	1 889
10	Fays-la-Chapelle (211001417)	137
10	Feuges (211001433)	334
10	Fontvannes (211001490)	733
10	Fresnoy-le-Château (211001557)	280
10	Isle-Aumont (211001664)	488
10	Javernant (211001706)	160
10	Jeugny (211001722)	501
10	La Chapelle-Saint-Luc (211000765)	12 889
10	Laines-aux-Bois (211001797)	533
10	La Rivière-de-Corps (211003116)	3 445
10	Laubressel (211001839)	542
10	Lavau (211001847)	976
10	La Vendue-Mignot (211003892)	258
10	Le Pavillon-Sainte-Julie (211002738)	302
10	Les Bordes-Aumont (211000443)	549
10	Les Noës-près-Troyes (211002571)	3 290
10	Lirey (211001912)	109
10	Longeville-sur-Mogne (211001979)	152
10	Lusigny-sur-Barse (211002027)	2 187
10	Macey (211002043)	970
10	Machy (211002050)	117
10	Maupas (211002225)	109
10	Mergey (211002233)	708
10	Mesnil-Saint-Père (211002316)	486
10	Messon (211002332)	480

10	Montaulin (211002373)	834
10	Montceaux-lès-Vaudes (211002381)	268
10	Montgueux (211002407)	417
10	Montiéramey (211004312)	411
10	Montreuil-sur-Barse (211002472)	316
10	Montsuzain (211002480)	413
10	Moussey (211002522)	645
10	Payns (211002746)	1 415
10	Pont-Sainte-Marie (211002886)	5 202
10	Prugny (211002985)	389
10	Roncenay (211003132)	161
10	Rosières-près-Troyes (211003140)	4 409
10	Rouilly-Saint-Loup (211003181)	563
10	Ruvigny (211003215)	503
10	Saint-André-les-Vergers (211003223)	12 316
10	Saint-Benoît-sur-Seine (211003256)	411
10	Sainte-Maure (211003413)	1 919
10	Sainte-Savine (211003512)	10 772
10	Saint-Germain (211003298)	2 358
10	Saint-Jean-de-Bonneval (211003314)	399
10	Saint-Julien-les-Villas (211003322)	6 961
10	Saint-Léger-près-Troyes (211003330)	886
10	Saint-Lyé (211003389)	3 012
10	Saint-Parres-aux-Tertres (211003462)	3 171
10	Saint-Pouange (211003496)	1 127
10	Saint-Thibault (211003520)	557
10	Sommeval (211003603)	320
10	Souigny (211003629)	434
10	Thennelières (211003645)	351
10	Torvilliers (211003702)	977
10	Troyes (211003744)	61 988
10	Vailly (211003785)	301
10	Vauchassis (211003835)	509
10	Verrières (211003934)	1 916
10	Villacerf (211003959)	588
10	Villechétif (211004015)	938
10	Villeloup (211004023)	125
10	Villemereuil (211004049)	253
10	Villery (211004130)	284
10	Villy-le-Bois (211004197)	56
10	Villy-le-Maréchal (211004205)	190

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 37

Compétences exercées par le groupement

Environnement et cadre de vie

- Assainissement collectif

compétence optionnelle étendue à l'ensemble du territoire de TCM par délibération du 19 janvier 2017 du conseil communautaire (actée par arrêté du 16 février 2017)

- Assainissement non collectif

compétence optionnelle étendue à l'ensemble du territoire de TCM par délibération du 19 janvier 2017 du conseil communautaire (actée par arrêté du 16 février 2017)

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

compétence obligatoire : 7° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

- Lutte contre les nuisances sonores

7.2.3. Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, la communauté d'agglomération exerce les compétences suivantes : Lutte contre la pollution de l'air ; Lutte contre les nuisances sonores ; Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

- Lutte contre la pollution de l'air

7.2.3. Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, la communauté d'agglomération exerce les compétences suivantes : Lutte contre la pollution de l'air ; Lutte contre les nuisances sonores ; Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

par anticipation sur les 19 communes de l'ex CA du Grand Troyes obligatoire et automatique sur l'ensemble du territoire depuis le 1er janvier 2018

- Autres actions environnementales

compétence optionnelle 4° En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : - lutte contre la pollution de l'air ; - lutte contre les nuisances sonores ; - soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Services funéraires

- Création, gestion, extension et translation des cimetières et sites funéraires

7.3.6 Cimetières et services funéraires Construction, aménagement, entretien et gestion du cimetière intercommunal situé à Rosières-près-Troyes, dont un site cinéraire ; Construction, aménagement, entretien et gestion de crématoriums, ainsi que des sites cinéraires pouvant y être associés.

- Création, gestion et extension des crématoriums et sites cinéraires

7.3.6 Cimetières et services funéraires Construction, aménagement, entretien et gestion du cimetière intercommunal situé à Rosières-près-Troyes, dont un site cinéraire ; Construction, aménagement, entretien et gestion de crématoriums, ainsi que des sites cinéraires pouvant y être associés.

Sanitaires et social

- Action sociale

Compétence facultative 7.3.2 Action sociale en faveur des populations et pôles d'équilibre du territoire communautaire En cas de carence de l'initiative privée, création, gestion et entretien des Résidences autonomes assurant l'équilibre du territoire, notamment celles labellisées « Maison d'accueil pour personnes âgées [MARPA] » ; Création, gestion et entretien de Maisons médicales d'équilibre du territoire, ayant une double vocation d'une part d'être mis à disposition de professionnels de santé et d'autre part d'accueillir des actions relevant de l'enseignement supérieur, de la recherche ou de l'expérimentation ; Création et gestion des réseaux d'assistantes maternelles en itinérance sur plusieurs communes du territoire communautaire ; Création, gestion et entretien des établissements d'accueil collectif de la petite enfance de type « micro-crèches » en raison d'une capacité d'accueil limitée à 10 places, situées à proximité d'axes de flux pendulaires importants à l'échelle du territoire communautaire.

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion

économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; - programmes d'actions définis dans le contrat de ville ; - animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; - programmes

d'actions définies dans le contrat de ville

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ou Développement économique local et du commerce et soutien aux activités commerciales prévues à l'article L. 4251-17 . - création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; - politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; - promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Compétence facultative 7.3.3 Sports et culture Construction, aménagement et entretien des équipements sportifs situés dans un bourg-centre de moins de 5 000 habitants ou dans lesquels est domiciliée une équipe de sport de haut niveau participant à un championnat professionnel.

- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche

compétence facultative 7.3.4 Enseignement supérieur, recherche et vie étudiante Soutien et participation à l'implantation, au développement et à la valorisation de l'enseignement supérieur public ou privé et de la recherche sur le territoire communautaire ; Actions visant à favoriser l'implantation de nouveaux établissements d'enseignement supérieur sur le territoire communautaire ou la mise en œuvre de partenariats avec ces mêmes établissements ; Soutien financier aux projets de recherches de Doctorat intervenant dans les secteurs de compétences statutaires de Troyes Champagne Métropole ; Soutien à une chaire d'enseignement et de recherche « Technologie-Management », afin de renforcer l'attractivité de cette interface structurante sur le territoire communautaire ; Définition, organisation et mise en œuvre de services et d'action d'accueil, d'animation et d'accompagnement des étudiants dans leur vie quotidienne sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, dans le respect des compétences des autres acteurs de la vie étudiante, notamment du CROUS. Cette compétence s'étend également à l'organisation de manifestations, de forums ou de rencontres, dédiés aux étudiants ou futurs étudiants sur le territoire communautaire ; Gestion de l'espace de la Maison des étudiants, situé sur le Campus des Comtes de Champagne et des services qui y sont proposés ; Création, aménagement et gestion des infrastructures d'accueils des étudiants et chercheurs ; Création, aménagement et participation à la gestion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ; Création, aménagement, gestion et soutien à la création et à l'aménagement d'une Maison universitaire pluridisciplinaire de santé ; Soutien au déploiement de la fibre optique pour les établissements d'enseignement supérieur-recherche, sur le territoire communautaire ; Gestion de la Maison du patrimoine, y compris en terme d'animations, ainsi que des missions liées à l'Inventaire Général du patrimoine culturel du territoire communautaire ; évolution des missions de la Maison du patrimoine, dans le cadre du label « Ville d'Art et d'Histoire ».

- Activités culturelles ou socioculturelles

compétence facultative exercée sur l'ensemble du périmètre de Troyes Champagne Métropole 2° Sports et culture - organisation et soutien, le cas échéant en accompagnement des communes membres, des manifestations culturelles et sportives lorsque leur rayonnement intercommunal, régional ou national contribue au développement de l'image et des fonctions métropolitaines de l'agglomération

- Activités sportives

compétence facultative exercée sur l'ensemble du périmètre de Troyes Champagne Métropole 2° Sports et culture - organisation et soutien, le cas échéant en accompagnement des communes membres, des manifestations culturelles et sportives lorsque leur rayonnement intercommunal, régional ou national contribue au développement de l'image et des fonctions métropolitaines de l'agglomération

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

compétence obligatoire 2° Aménagement de l'espace communautaire : - schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;

- Schéma de secteur

compétence obligatoire 2° Aménagement de l'espace communautaire : - schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

compétence obligatoire 2° Aménagement de l'espace communautaire : - création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; - organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code

- Constitution de réserves foncières

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

compétence obligatoire - organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

compétence optionnelle 1° Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire - création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire Lorsque la communauté d'agglomération exerce la compétence "création ou aménagement et entretien de voirie communautaire" et que son territoire est couvert par un plan de déplacements urbains, la circulation d'un service de transport collectif en site propre entraîne l'intérêt communautaire des voies publiques supportant cette circulation et des trottoirs adjacents à ces voies. Toutefois, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peut, sur certaines portions de trottoirs adjacents, limiter l'intérêt communautaire aux seuls équipements affectés au service de transport collectif

- Signalisation

Compétence facultative 7.3.9 Centre de régulation du trafic et Centre de supervision urbain Création, aménagement, entretien et gestion du Centre de régulation du trafic du territoire communautaire, à l'exclusion de la gestion des carrefours à feu ; Création, aménagement, entretien et gestion du Centre de supervision urbain du territoire communautaire.

- Parcs de stationnement

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

compétence obligatoire 1° Développement économique : - promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme et compétence facultative exercée sur l'ensemble du périmètre de Troyes Champagne Métropole 3° Action touristique définie exhaustivement sur les domaines suivants : - accueil et information des touristes, incluant notamment la définition, l'organisation et la mise en oeuvre du jalonnement touristique et hôtelier sur le territoire communautaire ainsi que les chemins de randonnées touristiques et cyclo touristiques ; - promotion touristique du territoire des communes membres de TCM, incluant notamment la communication touristique ; - la conduite d'une stratégie territoriale de promotion du tourisme d'affaires ; - la promotion des sites et équipements situés hors du territoire communautaire mais susceptibles de concourir au développement touristique de celui-ci ; - la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local ; - élaboration de services touristiques, l'organisation de manifestations de promotion touristique et la commercialisation des prestations touristiques ; L'exercice de ces compétences pourra prendre toutes formes, y compris la participation à des organismes et le soutien à des actions concourant à l'attractivité touristique du territoire communautaire, à l'exclusion des organismes et des actions relevant à titre principal de l'animation locale.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

compétence obligatoire 3° Equilibre social de l'habitat : - programme local de l'habitat ; - politique du logement d'intérêt communautaire ; - actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; - réserves foncières pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; - action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; - amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

- Politique du logement non social

- Politique du logement social

- Action et aide financière en faveur du logement social

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

- Amélioration du parc immobilier bâti

- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
Autres
- NTIC (Internet, câble...) <i>Aménagement numérique du territoire communautaire ;</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>compétence obligatoire 6° Accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil</i>
- Création et gestion des maisons de services au public <i>arrêté du 30 juin 2017 - compétence optionnelle 7° Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations</i>
- Autres <i>7.3.1. Amélioration du cadre de vie communautaire Démoustication de confort, hors lutte anti-vectorielle ; Actions de régulation et d'élimination de rongeurs et d'animaux nuisibles, ayant notamment un impact négatif sur les ouvrages dédiés à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations ; Incitation au développement des énergies renouvelables locales (solaire, biocarburants...) ; Observatoire sur la publicité extérieure ; Aménagement numérique du territoire communautaire ; Aménagement des entrées d'agglomération ; cette compétence s'étend à l'aménagement des trottoirs et accessoires des voies relevant de l'Etat ou du Département lorsque ces derniers n'aménagent que les bandes roulantes et sous réserve de l'accord de ces derniers ; Création, aménagement et gestion des aires de camping-car ; Création, aménagement et gestion de campings.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
10	Syndicat départemental d'élimination des déchets de l'Aube (SDEDA) (251002531)	SM ouvert	316 639
10	SM de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (200062107)	SM ouvert	281 155
10	Pôle métropolitain Bourgogne, Sud Champagne, Portes de Paris (200080893)	Pôle métrop.	282 448
10	SM intercommunal d'assainissement et d'irrigation de la vallée de la Vanne (200071421)	SM fermé	42 452
10	SM aérodrome de Troyes- Barberey (200004133)	SM ouvert	174 658
10	Syndicat d'étude, de programmation et d'aménagement de la région Troyenne (251002085)	SM fermé	261 452
10	SM d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient (251002515)	SM fermé	34 598
10	SM pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel de la Forêt d'Orient (SMAG PNRFO) (251001574)	SM ouvert	193 477

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)